

Bruxelles, rue du Monastère, 24.

Rapport de visite. Les auteurs de projet ont présenté un deuxième projet de reconstruction du n° 24 qu'ils nomment sur les plans « transformation » (!) .

La nouvelle façade de cette maison unifamiliale présente une architecture sobre. Sa hauteur vient s'inscrire entre les deux mitoyenne.

Le jardin disparaît ainsi que l'arbre (un bouleau dont les racines déstabilisent le mur mitoyen de jardin) au profit d'une rampe carrossable pour accéder au sous-sol, transformé en parking pour trois voitures. L'accès à la maison se fait à travers la zone de recul sur une rampe inclinée en bois pour pouvoir planter en dessous !

La coupe montre que les troisième et quatrième étages sont en retraits par rapport au plan de façade et que les terrasses ainsi créées seront protégée de la vue par une grille de plats en inox brossé, dans le plan de la façade

Elle montre également qu'il y a une reprise en sous-oeuvre vers l'arrière, avant la nouvelle terrasse du rez-de-chaussée.

L'arrière est agrandi vers le jardin par la création d'une terrasse, d'une piscine et d'un cave après la piscine. Cela exige aussi l'abattage d'un bel arbre (frêne ?)

La façade du rez-de-chaussée sera recouverte d'un panneautage de teinte brun foncé recouvert d'un lattis de plats en inox brossé. La maçonnerie sera revêtue de pierre naturelle gris moyen et la du teinte vitrage n'est pas précisée mais sur la simulation ne semble pas clair.

Conclusion.

La CRMS doit être attentive à l'augmentation de la minéralisation tant dans la zone de recul que vers l'arrière. Elle doit juger le parti architectural qui dans la composition de la façade s'écarte des registres et travées traditionnels ainsi que l'aspect chromatique, du vitrage foncé et réfléchissant de l'inox au rez et sur les deux derniers étages.

Anne de San

04.09.07